

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 avril 2023

Date de
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
Mme GIAUFFRET Caroline
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
M. ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

POINT 6 : PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES OLD :
PHASE 2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2021 validant la commande d'une cartographie destinée à identifier les obligations par parcelle et ce, pour définir un véritable plan de gestion communal.

Vu l'approbation du Plan de Prévention des Risques le 18 mai 2022 et la livraison de cette cartographie par l'ONF.

Considérant l'engagement de la municipalité dans le dans le domaine en initiant une démarche d'accompagnement préventif avec l'organisation de deux réunions publiques le 23 février 2022 et le 14 mars 2023,

Considérant la volonté de poursuivre son action en formalisant un plan de gestion communal pour garantir la mise en œuvre opérationnelle d'accompagnement des administrés,

Monsieur Jean-Pierre ARZANI fait lecture des différente étapes prévues à savoir :

- L'organisation d'une réunion publique qui s'est déroulée le 14 mars dernier,
- L'envoi d'un courrier individualisé reprenant l'état de situation de la parcelle et les obligations en matière d'OLD, échéance deuxième quinzaine d'avril,
- Le lancement de réunions publiques par quartier avec visites préventives de contrôle à la demande, échéance mai-juin 2023.

Considérant que ce plan d'action nécessite des journées d'assistance de l'ONF,

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional qui peut financer 50% du montant subventionnable avec un montant maximum de subvention de 18 000 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional qui peut financer 50% du montant subventionnable avec un montant maximum de subvention de 18 000 euros,

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE